

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE GRATUIT

Action Logement vous apporte des **aides complémentaires et cumulables à celles de l'Anah**, dans le cadre de votre projet de conventionnement immobilier :

- Un **savoir-faire et une expertise** dans l'accompagnement du parcours résidentiel des salariés.
- La **recherche de votre locataire**.
- Une **garantie gratuite** pour sécuriser vos revenus fonciers.
- Un **prêt travaux** à taux réduit.
- Des aides et subventions apportées aux locataires pour **faciliter leur emménagement et réduire les risques d'impayés**.

AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT !

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

AIDE MOBILI-JEUNE, AIDE MOBILI-PASS, AVANCE LOCA-PASS, CIL-PASS ASSISTANCE et Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

CONTACTEZ-NOUS

ACTION LOGEMENT
Béatrice PARTENSKY
04 78 30 37 91
06 25 97 33 40

beatrice.partensky@actionlogement.fr



www.actionlogement.fr

En partenariat
avec



ActionLogement

Action Logement Services

Siège social : 66 avenue du Maine 75682 - Paris Cedex 14

SAS au capital de 20 millions d'euros - Société de financement agréée

RCS Paris 824 541 148 - APE : 6499Z

VOUS AVEZ
UN PROJET
AVEC L'ANAH ?

DEP-ANAH - Document non contractuel - Crédits photos : iStockphoto.com - Février 2017

ActionLogement

LOUEZ FACILEMENT VOTRE BIEN...

Vous êtes propriétaire bailleur et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) vous accompagne aujourd'hui dans votre projet immobilier **avec ou sans travaux**.

Au-delà des avantages qui vous sont déjà offerts par l'Anah (déduction fiscale et/ou aide au financement de vos travaux), profitez dès maintenant des **solutions complémentaires et gratuites d'Action Logement** pour **trouver facilement votre locataire** et **sécuriser vos revenus fonciers**.



LA RECHERCHE DE VOTRE LOCATAIRE

Action Logement dispose de **candidatures de salariés** vous permettant de trouver votre locataire plus simplement.



LE SAVOIR-FAIRE

Action Logement vous fait bénéficier de son expertise pour vous proposer **un candidat au profil adapté aux caractéristiques de votre logement**.



LE PRÊT TRAVAUX AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Un prêt à taux réduit, accordé après étude préalable, pour financer vos travaux d'économie d'énergie, en complément des aides du programme « Habiter mieux » de l'Anah.



LA GARANTIE POUR ASSURER VOS LOYERS

Action Logement vous couvre gratuitement pendant 3 ans contre tout impayé de votre locataire.

Avec Visale, vous bénéficiez :

- d'une **garantie gratuite sans franchise ni carence**
- d'un gage de tranquillité : une **prise en charge rapide pour éviter les procédures** longues et compliquées en cas d'impayé
- d'une **solution simple** : vos démarches directement en ligne depuis www.visale.fr.



“ Nous avons décidé de nous lancer dans un projet d'investissement locatif et l'Anah nous a permis de remettre l'appartement en état. Grâce à Action Logement, nous avons pu trouver un locataire adéquat et l'accompagner dans son installation ! ”

Nicolas et Aurélie ont investi beaucoup d'argent dans cet appartement, ils avaient besoin de trouver un locataire rapidement et d'être rassurés quant au paiement des loyers.

...ET SÉCURISEZ VOS REVENUS AVEC ACTION LOGEMENT !

En communiquant sur les solutions Action Logement à votre locataire, **vous réduisez vos risques d'impayés** et vous contribuez à entretenir **une relation sereine dont chacun bénéficie**.



UNE INSTALLATION FACILITÉE

- Une **avance** accordée à votre locataire **pour financer son dépôt de garantie** à l'entrée dans les lieux : l'**AVANCE LOCA-PASS**®.
- Un **prêt à taux réduit** accordé au locataire en mobilité professionnelle pour **prendre en charge les frais liés à son installation** : l'**AIDE MOBILI-PASS**®.



UNE SUBVENTION POUR LES ALTERNANTS

Jusqu'à 100 € par mois de subvention, pendant 3 ans maximum, pour alléger le loyer des jeunes de moins de 30 ans en alternance : l'**AIDE MOBILI-JEUNE**®.



UN SOUTIEN DANS LES MOMENTS DIFFICILES

En cas de difficultés ponctuelles de votre locataire, **Action Logement l'aide à surmonter cet épisode** (conseils, diagnostic personnel et confidentiel, aides financières...) et **vous prémunit des démarches d'expulsion**.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous.